

**EXTRAIT : COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2017**

**Le 24 Novembre 2017, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 17 novembre 2017 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Edouard de LAMAZE, Maire**

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait un point sur les cambriolages qui ont eu lieu dans les environs dont un sur la commune de BOIS HEROULT.

Il indique qu'il a reçu en mairie avec Madame Eliane COEFFIER, Monsieur et Madame François FOULON et précise que Monsieur et Madame François FOULON ne sont pas d'accord pour léguer à la commune le Four à Pain.

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à sa demande Madame La Préfète va venir prochainement à BOIS HEROULT.

**DELIBERATION N° 2017/041**

**Messieurs Yves TROLET et Hubert LESEIGNEUR se retirent pour le point de l'ordre du jour et ne prendrons pas part au vote.**

**OBJET : PRESENTATION DU PROJET D'UNITE DE METHANISATION  
REALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE  
MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL POUR ADMA**

Une réunion de présentation d'un projet d'unité de méthanisation agricole collective a été organisée le 30 août 2017 pour les agriculteurs de la CUMA des Bosquets, dont les exploitations sont situées sur les Hauts Bosc et aux environs immédiats.

Suite à cette réunion, 9 agriculteurs de la CUMA des Bosquets ont décidé de se regrouper au sein d'une association, l'ADMA (Association pour le Développement de la Méthanisation Agricole sur les Hauts Bosc), créée le 29 septembre 2017, dont l'objectif est de réaliser une unité de méthanisation agricole sur la commune de BOIS HEROULT Hameau du Mont Rouvel.

Monsieur Edmond FARAH (Directeur d'ENERFA- Société Spécialisée dans le développement de ce type de projet) accompagne les agriculteurs de la CUMA dans la définition concrète de leur projet, dans la réalisation de l'étude de faisabilité de celui-ci, et jusqu'à l'obtention des autorisations administratives et au bouclage du financement de l'opération.

Monsieur Edmond FARAH présente les statuts de l'Association ADMA dont les ressources sont constituées des « cotisations » des 9 agriculteurs permettant à l'association de couvrir les frais d'études complémentaires à mener (analyse des déchets agricoles, étude de raccordement GRDF) et les frais de déplacements de Monsieur Edmond FARAH.

Monsieur Edmond FARAH présente également le projet de méthanisation agricole en question dans son détail.

Suite à ces présentations le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants (7)

- D'acquérir un terrain dès fin 2017 (d'environ 2,8 hectares) au hameau du Mont Rouvel, sur les communes de BOIS HEROULT (1hectare) et de BOSC EDELINE (1,8 hectare), qui sera loué à l'association ADMA pour y développer son projet.
- De solliciter la Direction de l'immobilier (anciennement France Domaine) pour obtenir une évaluation du terrain,
- De prendre en charge la totalité de l'étude de faisabilité. Une partie sera réglée sur le budget primitif 2017. La dépense pour 2017 (6000,00 euros) sera inscrite en section investissement chapitre 20 article 203 par décision modificative budgétaire.
- De mettre à disposition de l'ADMA la halle qui y fixera son siège.
- Donne son accord pour que la commune soutienne le projet, sous la forme détaillée ci-dessus et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette opération.

**DELIBERATION N° 2017/043**

**OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR L'ACHEVEMENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « INTER CAUX VEXIN » DE LA PROCEDURE DE REVISION PAR MODALITE SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ENGAGEE PAR LA COMMUNE DE BOIS HEROULT**

**Le conseil Municipal prend connaissance** de la convention proposée par la Communauté de Communes « Inter Caux Vexin » pour l'achèvement par la Communauté de Communes « Inter Caux Vexin » de la procédure de révision par modalité simplifiée du Plan Local d'urbanisme engagée par la commune de BOIS HEROULT.

**Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres présents,** Monsieur le Maire à signer la convention avec la communauté de Communes « Inter Caux Vexin » pour l'achèvement par la Communauté de Communes « Inter Caux Vexin » de la procédure de révision par modalité simplifiée du Plan Local d'urbanisme engagée par la commune de BOIS HEROULT.